



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

syndics

Question écrite n° 113066

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'abandon du projet de loi visant à instaurer une séparation entre les comptes bancaires de la copropriété et les comptes personnels des personnes en charge de celle-ci, dans un but de transparence et de protection juridique. En effet, à la suite d'une enquête réalisée par la CLCV, il est fait état de plusieurs abus concernant la facturation excessive d'actes simples effectués par le syndic. Cette majoration d'honoraire peut aller jusqu'à 20 %. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelles mesures il compte lutter contre ces pratiques.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. Le détail de cette réforme fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact du dispositif envisagé sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés, notamment en ce qui concerne la question du compte séparé ouvert au nom du syndicat des copropriétaires.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113066

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7041

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9201